

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2018

---

**INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 1230)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par  
M. Pradié

-----

**ARTICLE 2**

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« d’aidant »

les mots :

« d’accompagnant ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 3, 4 et 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En cohérence avec l’amendement déposé par le rapporteur à l’article 1<sup>er</sup> de la proposition de loi, le présent amendement vise à remplacer la notion d’« aidant à l’inclusion scolaire » par celle d’« accompagnant à l’inclusion scolaire ».